



L'accès aux études postsecondaires

Que révèle la recherche du COQES?

- Les élèves issus de ménages à faible revenu, les élèves autochtones, les élèves handicapés et les élèves de première génération (ceux dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires) sont moins susceptibles de se consacrer à des études postsecondaires et d'obtenir un titre d'études.
- Il est peu probable que l'accroissement continu du nombre de places offertes dans les universités et les collèges améliore en soi l'accès chez les élèves sous-représentés.
- Pour en optimiser l'efficacité, les interventions et les programmes de soutien destinés aux élèves sous-représentés devraient être mis en œuvre dans le système de la maternelle à la 12^e année.
- Mettre à la disposition des chercheurs des données tirées du numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario donnerait un aperçu exhaustif du parcours des élèves et permettrait de guider.



Qu'est-ce qui pose problème?

Certains groupes de jeunes — notamment ceux issus de ménages à faible revenu, les élèves autochtones, ceux qui sont handicapés et les élèves de première génération (ceux dont les parents n'ont pas terminé leurs études postsecondaires) — demeurent sous-représentés dans l'enseignement supérieur, malgré la progression de leur taux d'inscription depuis des années et l'expansion du système d'aide financière aux études. Que peuvent faire le gouvernement et les établissements d'enseignement afin que tous les jeunes qualifiés qui veulent suivre un enseignement supérieur en aient l'occasion?

Que révèle la recherche du COQES?

Les élèves sous-représentés

Un corpus de recherche considérable a démontré que les élèves issus de ménages à faible revenu, les élèves autochtones, les élèves handicapés et les élèves de première génération sont moins susceptibles de se consacrer à des études postsecondaires et d'obtenir un titre d'études, bien que des données portent à croire que la situation s'est améliorée au cours des dernières années chez certains groupes.¹

Selon la recherche du COQES, les élèves de niveau secondaire issus d'une famille où ni l'un ni l'autre des parents n'ont fait d'études postsecondaires sont à 33 points de pourcentage moins susceptibles de faire eux-mêmes de telles études que leurs pairs dont les parents possèdent un titre d'études supérieures.² Le taux de diplomation des études postsecondaires chez les élèves autochtones est à 26 points de pourcentage en deçà de celui de la population générale.³

D'après la recherche, l'accès de certains groupes défavorisés aux études postsecondaires s'est amélioré ces dernières années. Par exemple, il ressort d'une étude que la participation aux études postsecondaires par les diplômés du secondaire en Ontario, tous secteurs de revenu confondus, a passablement progressé, y compris au sein du groupe de revenu le plus faible.⁴ Dans une autre étude, réalisée à l'aide d'un ensemble de données compilé par le conseil scolaire du district de Toronto (TDSB), le plus important de la province, on en vient à la conclusion que ni le revenu du ménage ni le niveau de scolarité des parents n'ont entravé l'obtention du diplôme d'études secondaires et la participation aux études collégiales, même si ces facteurs influaient encore fortement sur la participation aux études universitaires.⁵

Des études à propos des effets de l'enseignement supérieur sur la mobilité sociale et économique ont révélé des résultats mitigés. Une étude du COQES permet de constater que les étudiants de première génération ayant terminé des études postsecondaires gagnaient des revenus semblables à ceux des autres étudiants, et qu'ils étaient tout aussi susceptibles d'occuper des emplois offrant pensions, primes, statut de gestionnaire et permanence.⁶ Une étude de Statistique Canada au sujet des effets des études postsecondaires sur les élèves issus de familles à faible revenu montre que les jeunes ayant fait des études postsecondaires touchaient après la diplomation des gains annuels supérieurs aux autres jeunes, tous secteurs confondus. Les élèves issus de milieux à revenu élevé touchaient après la diplomation des gains supérieurs à ceux des élèves issus de familles à faible revenu; toutefois, la différence de gains entre les élèves ayant fait des études postsecondaires et les autres était plus marquée chez les groupes à faible revenu.

Les initiatives gouvernementales ont porté sur l'accroissement du nombre global d'élèves inscrits

Pendant de nombreuses années, les initiatives gouvernementales visant à élargir l'accès à l'enseignement postsecondaire ont essentiellement porté sur l'accroissement du nombre global d'élèves inscrits, la bonification de l'aide financière aux études, le plafonnement des droits de scolarité et la prestation aux établissements d'enseignement d'un financement ciblé pour recruter des élèves issus de groupes sous-représentés et les appuyer.⁷

De telles politiques se sont traduites par un accroissement marqué du nombre global d'élèves inscrits aux collèges et universités de l'Ontario au cours des 20 dernières années. Sur les plans de la participation à l'EPS et de la diplomation s'y rapportant, l'Ontario est devenu un chef de file au Canada comme à l'étranger. Environ 68 % des 25-34 ans en Ontario possèdent un titre d'études postsecondaires, y compris ceux ayant suivi une formation d'apprenti : ce taux est le plus élevé parmi les provinces au Canada et parmi les plus élevés des principaux pays industrialisés.⁸ Toutefois, une proportion d'élèves dans la province ne font pas d'études postsecondaires. En 2016, 22 % des 25-34 ans en Ontario avaient comme niveau de scolarité le plus élevé le diplôme d'études secondaires pendant que 8 % étaient sans diplôme d'études secondaires.⁹

Le rôle du système de la maternelle à la 12^e année

Les écoles secondaires jouent un « rôle de passerelle » important dans la sélection des élèves qui amorceront des études postsecondaires.¹⁰ Une façon d'y parvenir consiste à aiguiller les élèves vers des cheminements axés sur la théorie ou la pratique. Les études de recherche montrent que les élèves racialisés, tout particulièrement ceux de race noire et de sexe masculin, de même que les élèves issus de familles à faible revenu ont davantage tendance à suivre le cheminement pratique, tandis que ceux issus de familles aisées sont plus susceptibles de s'orienter vers cheminement théorique. Les élèves des cours du cheminement pratique ont moins tendance à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à être admis dans des programmes d'études postsecondaires que ceux des cours du cheminement théorique.¹¹ Ils obtiennent également des notes inférieures aux évaluations provinciales en mathématiques et en littérature.¹²

Le ministère de l'Éducation de l'Ontario a mis en œuvre plusieurs initiatives visant la réussite des élèves afin d'aider les élèves à risque aux niveaux primaire et secondaire, y compris la Majeure haute spécialisation, les crédits doubles et l'enseignement coopératif. De plus, il existe de nombreux programmes de soutien communautaires qui appuient les jeunes vulnérables.¹³

Au cours des 15 dernières années, le taux de diplomation du secondaire a augmenté considérablement et atteint actuellement un sommet. Le taux de diplomation sur cinq ans s'établissait à 86,3 % en 2017, en hausse par rapport à 68 % en 2004.¹⁴

Que peut-on faire?

Tous les élèves du secondaire ne voudront vraisemblablement pas faire des études universitaires ou collégiales ou suivre une formation d'apprenti. Certains emprunteront d'autres voies. Il incombe au gouvernement et aux établissements d'enseignement de voir à ce que les élèves aient véritablement choisi la voie qu'ils empruntent et à ce que ceux qui souhaitent suivre un enseignement supérieur puissent le faire, quelle que soit leur situation socioéconomique.



Les données probantes semblent indiquer que l'accroissement du nombre de places offertes dans les universités et les collèges n'est pas le meilleur moyen de faire en sorte que les élèves issus de groupes sous-représentés bénéficient d'un accès équitable à l'enseignement supérieur. Le COQES a plaidé en faveur de la mise en place d'interventions et de programmes de soutien visant à élargir l'accès des élèves sous-représentés au sein du système de la maternelle à la 12^e année, où sont prises de nombreuses décisions importantes ayant une incidence sur les voies d'accès aux études postsecondaires. Pour qu'une politique d'accès soit efficace, elle doit non seulement accroître le nombre d'élèves participants qui sont issus de groupes sous-représentés, mais leur permettre d'obtenir leur diplôme d'études postsecondaires et de tirer parti des avantages s'y rapportant sur le marché du travail.

Le COQES préconise ce qui suit :¹⁵

- Des programmes d'accès et de maintien aux études financés par le gouvernement, dans lesquels les buts sont clairement énoncés et où la réussite peut être démontrée.
- Le recours aux dossiers de l'impôt sur le revenu couplés aux données du dossier scolaire pour mesurer l'écart de participation de même que les effets de l'enseignement postsecondaire sur la mobilité économique et sociale des élèves issus de groupes sous-représentés.
- Une hausse du nombre d'évaluations du financement à des fins particulières destiné aux établissements d'enseignement afin d'accroître l'accès et la fidélisation des élèves issus de groupes sous-représentés, dont les élèves handicapés, de première génération ou autochtones.
- Une réévaluation de la pratique qui consiste à aiguiller les élèves de 9^e et de 10^e année vers les volets théorique et pratique.
- Une automatisation de l'inscription des familles à faible revenu aux régimes d'épargne pour les études postsecondaires de même que celle des élèves aux régimes d'aide au remboursement de la dette.
- Le financement continu des programmes communautaires d'intervention précoce qui soutiennent les jeunes les plus vulnérables.
- Une évaluation des résultats des mesures de soutien en place au niveau secondaire, y compris la Majeure haute spécialisation, les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes coopératifs, pour voir à ce que ces mesures fournissent aux élèves à qui elles sont destinées de fructueuses voies d'accès aux études supérieures.

Qu'aimerions-nous savoir de plus?

L'Ontario est à court de données longitudinales qui permettent le suivi des élèves à partir de l'école secondaire jusqu'au marché du travail, en passant par les études postsecondaires. D'autres administrations, dont la Colombie-Britannique, l'Alberta, les provinces maritimes et les États-Unis, ont de l'avance à ce chapitre.¹⁶ L'information dont nous disposons à propos des élèves de l'Ontario est issue de certains ensembles de données qui ont fourni de l'information pertinente, mais restreinte. Mettre à la disposition des chercheurs des données tirées du Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario, un numéro d'identification individuel attribué aux élèves de la province, permettrait de présenter un aperçu complet du cheminement des élèves et de guider les politiques factuelles à l'appui des élèves issus de groupes sous-représentés.¹⁷



Notes en fin de texte

1. Robson, K., Maier, R., Anisef, P. et R. S. Brown (2019). *La réussite au secondaire et l'accès aux études postsecondaires*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur; voir aussi Ford, R., Hui, T.S. et C. Nguyen (2019). *Participation aux études postsecondaires et revenu des ménages*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
2. Chatoor, K., MacKay, E. et L. Hudak (2019). *Scolarité des parents et études postsecondaires : La pomme tombe-t-elle loin de l'arbre?* Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
3. Statistique Canada (2017). *Produits de données, Recensement de 2016*. Ottawa, Statistique Canada.
4. Ford, R., Hui, T.S. et C. Nguyen (2019). *Participation aux études postsecondaires et revenu des ménages*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
5. Robson, K., Maier, R., Anisef, P. et R. S. Brown (2019). *La réussite au secondaire et l'accès aux études postsecondaires*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
6. Chatoor, K., MacKay, E. et L. Hudak (2019). *Scolarité des parents et études postsecondaires : La pomme tombe-t-elle loin de l'arbre?* Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
7. Deller, F., Kaufman, A. et R. Tamburri (2019). *Redéfinir l'accès à l'enseignement postsecondaire*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
8. Organisation de coopération et de développement économiques (2018). *Regards sur l'éducation*. Paris, OCDE.
9. Statistique Canada (2017). *Produits de données, Recensement de 2016*. Ottawa, Statistique Canada.
10. Robson, K., Maier, R., Anisef, P. et R. S. Brown (2019). *La réussite au secondaire et l'accès aux études postsecondaires*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
11. Robson, K., Maier, R., Anisef, P. et R. S. Brown (2019). *La réussite au secondaire et l'accès aux études postsecondaires*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
12. Deller, F. et R. Tamburri (2019). *Les mesures de soutien précoce à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?* Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
13. Deller, F. et R. Tamburri (2019). *Les mesures de soutien précoce à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?* Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
14. Ministère de l'Éducation (2017). « *Le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires est à son plus haut niveau.* » [communiqué]
15. Deller, F. et R. Tamburri (2019). *Les mesures de soutien précoce à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?* Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
16. Gallagher-Mackay, K. (2017). *Une infrastructure de données servant à étudier l'accès équitable à l'enseignement postsecondaire en Ontario*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.
17. Gallagher-Mackay, K. (2017). *Une infrastructure de données servant à étudier l'accès équitable à l'enseignement postsecondaire en Ontario*. Toronto, Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur; voir aussi Deller, F. et M. Hicks (2017). « *La réponse, c'est le numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario!* » EnPratique. Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur.